



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 Septembre 2020

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 3 septembre 2020 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Au cours de cette séance,

- Les avenants aux travaux de restauration de la maison des associations ont été approuvés.
- Un avis favorable a été émis au transfert de propriété, à titre gratuit, des parcelles de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier dans le patrimoine de la commune (boisements, chemins, plantations réalisées dans le cadre des travaux de la LGV.....).
- Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec l'Agence des Territoires de la Vienne pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'extension urbaine du lotissement communal.
- La réfection des toitures de l'agence postale communale et des ateliers municipaux est confiée à l'entreprise MARQUIS & ROBERT pour un montant de :
 - ↳ 9.578,40 € HT pour l'agence postale et
 - ↳ 17.003,80 € HT pour les ateliers municipauxDes subventions sont sollicitées auprès de l'Etat et du Département.
- Les tarifs de la cantine et de la garderie de l'année précédente sont reconduits à savoir pour l'année 2020/2021 :
 - ↳ **cantine** : repas élève 2,80 €
repas enseignant..... 6,50 €
 - ↳ **garderie** : ½ heure 1,00 €
une heure 2,00 €
- L'adhésion à l'association des Gîtes de France est renouvelée pour l'année 2021, et les tarifs de location du gîte communal sont fixés comme suit :
 - ↳ basse saison 350 € /semaine
 - ↳ moyenne et haute saison 380 € /semaine

- Une étude de faisabilité technique et financière, pour un montant de 1.080€ HT, est confiée aux ateliers Montarou et Associés, pour la restructuration des sanitaires de l'école Élémentaire « Francine Poitevin »
- Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens appartenant à
 - o Mr Jean BROSSARD, situé 2 rue du Calvaire
 - o Immobilière Atlantic Aménagement, situé 21 Cité Les Bons Enfants
 - o Mr FORGEMOUX Simon, situé 52 Lotissement Les Bons Enfants
 - o Mme BLANCHARD Margaux, situé 8 rue des Charrières.
- Les travaux de réfection d'enduit de la façade sud de la Maison des associations sont confiés à l'entreprise COLIN pour un montant de 20 342 € HT. Une subvention ACTIV FLASH est sollicitée auprès du Département pour un montant de 14 000 €.
- Le conseil Municipal décide d'acquérir
 - une auto laveuse pour un montant de 2 182,86 € HT auprès des Ets COPRONET
 - un vidéo projecteur et un écran pour un montant de 2 485,83 € HT auprès des Ets SONOMAX.
- Considérant que le stationnement « Rue des Bons Enfants » présente un réel danger pour les piétons et les riverains, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'interdire à compter du 1^{er} décembre 2020, le stationnement de tout véhicule côté impair, du carrefour de la Grande Rue au carrefour de la Route de Brux.
- Un règlement intérieur applicable à l'immeuble situé 22 Lotissement « Les Bons Enfants » est approuvé.
- Le Conseil Municipal donne un avis favorable au devis établi par l'entreprise GIRAUD et Fils, pour un montant de 1532,49 € HT, correspondant à la reprise du tableau électrique de l'éclairage du stade.